

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2016

L'an deux mil seize le **25 mai** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mai 2016, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

**Étaient présents** : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LEMAIRE Alain,, RONXIN-CLAVEREAU Jeanine, CHEVALIER Hubert, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie Hélène, CHARTIER Georges, Tatiana AIGNEL JAMET

**Absents excusés** : Abel COLLETTE (pouvoir à Michel HESRY), Marie Pierre SEULIN (pouvoir à Jeanine RONXIN CLAVEREAU).

**Secrétaire de séance** : Isabelle GORE-CHAPEL

Mr Robin introduit la séance en saluant le retour de Mme Marie Hélène Le Parc, et en lui souhaitant la bienvenue de nouveau dans l'assemblée ainsi qu'un bon rétablissement.

Mr Robin annonce avec tristesse le décès de Mr Guy Lamour, agent technique aux espaces verts, dont les obsèques ont eu lieu lundi 23 mai. Il fait part de son soutien à l'ensemble des agents communaux qui traversent cette épreuve une deuxième fois en quelques semaines, et partage leur douleur. Guy était apprécié de tous ses collègues pour son humour et son humeur égale. Ses compétences et son goût pour le travail étaient reconnus, il s'impliquait même au-delà de sa mission sur son temps libre et les weekends aux serres municipales. Il appréciait transmettre ses connaissances aux jeunes apprentis et partager son savoir-faire avec eux. L'ensemble du conseil municipal respecte à sa mémoire une minute de silence, puis transmet à sa famille et à sa compagne, également agent municipal, son plus sincère soutien.

Mr Robin salue enfin la présence de Mme Ducher, Directrice Générale des Services, de retour après son congé maternité.

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1<sup>ère</sup> adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin demande l'autorisation aux élus d'ajouter deux points à l'ordre du jour qui n'avaient pu être anticipé : la candidature eu label Village Etape et le recrutement d'un agent aux espaces verts. Les élus acceptent ces ajouts à l'ordre du jour. Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

### 1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUALITE DE VIE EN VILLE, GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE

#### Devis du SDE au Val de Landrouët

Mme Goré Chapel explique que des travaux sont nécessaires à la reprise du câble en défaut au Camping Val de Landrouët. Le SDE a proposé un devis de 4200€ dont 2520 € à charge de la commune, mais le budget annuel du Val est épuisé. A la demande du Directeur du Val, il a été décidé un changement d'affectation des investissements, dans l'enveloppe budgétaire prévue pour 2016 : la réfection de la toiture est reportée pour permettre les travaux du SDE. Après en avoir délibéré, l'assemblée valide le devis du SDE à l'unanimité.

### **Bureaux rue de la Gare :**

Mme Goré Chapel explique que la société occupant les bureaux rue de la gare (ex-ADMR) a constaté que l'abonnement EDF était en triphasé, ce qui ne correspond pas à leurs besoins. Les locataires demandent donc à passer en monophasé. Une proposition a été faite de partager les coûts de moitié pour une facture de 568,58€TTC. A l'unanimité l'assemblée valide cette proposition.

### **Droit de Prémption :**

La commune a été sollicitée par une étude notariale concernant la transaction d'un immeuble situé au 2, place du centre, et dans le périmètre concerné par le droit de prémption. La question se pose dans le cadre de l'aménagement du cœur de ville et de l'élargissement de ce passage comme voie d'accès. Il s'avère que le coût d'achat de ce bien immobilier auquel il faudrait ajouter des frais de démolition et de consolidation du pignon mitoyen représente au total un budget trop conséquent. Après en avoir délibéré, les élus s'accordent à ne pas faire valoir leur droit de prémption et d'autoriser la vente de ce bien immobilier.

### **Questions diverses :**

**Passage caméra :** Une société a été missionnée pour faire des inspections télévisées rue du Mené (dans le cadre du contentieux lié aux travaux d'aménagement), rue de Brocéliande (pour attester de l'étanchéité des regards suite aux travaux) et rue du General de Gaulle (problème d'infiltrations d'eaux pluviales). Il s'avère que rue du Général de Gaulle il n'y a pas ou plus de réseau et même l'hydrocureuse n'arrive pas à passer. L'entreprise Ruellan a estimé l'état du réseau en sous-sol présent en amont et en aval, mais inexistant sur les 55 mètres concernés. Un devis de 4290€ a été proposé pour la pose de canalisations, a reprise de remblais et d'enrobé. A l'unanimité l'assemblée valide ce devis et autorise les travaux.

**Information DETR :** Mme Goré Chapel informe le conseil municipal que la subvention au titre de la DETR est accordée pour les travaux de réaménagement de la Trésorerie, pour un montant de 35 191€. Ce projet est très bien soutenu par les services de l'Etat, et les élus s'en félicitent.

## **2. QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **Programme voirie 2016 :**

Mr Hesry présente le résultat de l'appel d'offre communautaire.

La tranche ferme totalise 31 601,29€ (pour le Vieux Presbytère et Retrain), la tranche conditionnelle 1 totalise 10 299,22€TTC (La Butte à l'argent et la Ville Hubeau) et la tranche conditionnelle 2 totalise 11 476,43€TTC (Ville Cordel et Ville Neuve).

Soit un total de 53 376,83€TTC pour un estimatif de 66000€.

Le différentiel avec l'estimatif est que l'offre a été validé avec la variante en enrobé tiède, ce qui nécessite qu'un seul passage, donc moins de main d'œuvre et moins de transport. A l'unanimité le conseil municipal valide cette variante et vote le programme voirie 2016 avec la tranche ferme et les deux tranches conditionnelles.

### **SIVOM :**

Mr Hesry informe le conseil municipal que le SIVOM va commencer une grande opération de travaux pour rénover et remettre en état les points de tri sélectif dédiés à la collecte des ordures ménagères résiduelles, mais aussi créer des espaces de plateformes empierrées pour la collecte des déchets recyclables en sacs jaunes. Ces travaux commenceront fin mai pendant 6 semaines, pour un coût global sur le territoire de 200 000€. Cet investissement est important avant le transfert de compétences en janvier 2017. D'ici le tri sélectif sera mis en place en septembre.

### **Projet éolien :**

Mr Hesry a rencontré les chargés de projet sur le secteur de Merdrignac. L'étude d'impact est terminée, le permis pourra être déposé en octobre ou novembre à la préfecture. Le délai d'instruction est d'un an. La société Quénéa présentera l'avancée des études d'impact au conseil municipal du 27 juillet, et une après-midi d'information au public aura lieu le 17 juin de 16h à 20h salle de la madeleine. Mr Daunay demande si les questions de financement participatif sont d'actualité. Mr Hesry répond que cela se discutera quand le permis sera déposé. Après en avoir délibéré, les élus décident de former une commission ad hoc pour travailler sur ce dossier. Sont élus membres de cette commission projet éolien: Mr Robin, Mr Hesry, Mme Goré-Chapel, Mr Bazin, Mr Le Gall, Mr Communier, Mr Daunay et Mr Hamon.

**Chemin de randonnée :** Mr Hesry rappelle qu'une rencontre avait lieu avec l'ONEMA et le Bassin de l'Oust pour étudier le tracé d'un chemin de randonnée en bordure de ruisseau. Des solutions ont été trouvées (buses coupées en demi-lune pour traverser le cours d'eau sans toucher à sa structure, et une vingtaine de mètres seront reprofilés, mais manuellement car l'intervention d'une pelle mécanique est interdite. L'intervention d'Etudes et Chantier a été autorisée sur ce secteur, le GBO étudie une éventuelle participation financière.

Concernant les chemins de randonnées, Mr Besnard explique qu'il a suivi avec un agent technique une formation sur le balisage pendant deux jours de manière à pouvoir baliser les chemins sur Merdrignac une fois qu'ils seront officiellement approuvés par la fédération française de randonnée.

### **Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) :**

Mr Bazin présente l'ampleur du programme de travaux qui auront lieu de juin à septembre sur le secteur. Il remercie les riverains et propriétaires qui ont accueilli les équipes du Grand Bassin de l'Oust pour les études préliminaires et qui accueilleront les entreprises par la suite pour les travaux. C'est un programme très élaboré qui a commencé il ya plusieurs années avec le Breiz Bocage et qui vise à reconquérir la qualité de l'eau, à améliorer la quantité sur certains secteurs.

## **3. FINANCES ET PERSONNEL**

### **Recrutement de deux ATSEMS :**

Mr Le Gall explique que deux Atsems (Agents Techniques Spécialisés des Ecoles Maternelles) font valoir leurs droits à la retraite fin 2015 et 2016. Il est donc nécessaire de délibérer sur

- la suppression du poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à (17h30 d'un des deux agents, et la suppression du poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à 35h

A l'unanimité les élus suppriment les deux postes existants.

Mr Robin rappelle que les communes se doivent de fournir un ou des Atsems pour l'école maternelle. Le rapport d'un Atsem par classe n'est pas une obligation légale, mais il est reconnu comme étant gage de qualité pédagogique, de sécurité pour l'enfant et un critère de choix pour les parents. C'est un choix politique et de qualité d'éducation maintenu par les élus de Merdrignac. Mr Hamon approuve cette décision et souligne le fait que ce n'est pas le cas dans toutes les municipalités.

Après en avoir délibéré, et avoir étudié différentes répartitions possibles du temps de travail, les élus valident à l'unanimité la création d'un poste à temps complet d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe 35 et la création d'un poste à temps non complet d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe 33h30.

Les élus s'accordent sur le fait que le recrutement devra suivre les critères légaux de la fonction publique territoriale (détention du concours d'ATSEM ou liste d'aptitude, ou toute autre position statutaire équivalente). Les diplômes de type BAFA seront appréciés. Les candidats devront avoir conscience de la réalité du planning d'un ATSEM ont le temps de travail annualisé implique des semaines scolaires très chargées mais avec de plus longs congés sur l'année.

### **Réorganisation des services : devis du Centre de Gestion :**

Mr Le Gall rappelle les éléments de contexte : départ de deux ATSEMS qui impacte également la présence d'agents d'entretien et d'intérimaires, réévaluation du temps nécessaire d'entretien selon les bâtiments et leur usage, besoin d'optimiser le fonctionnement de tous les services et anticipation sur une évolution éventuelle de la durée annuelle de travail. Mr Robin précise que concernant le temps de travail, rien n'a été acté, mais que dans le contexte actuel il est important de réfléchir à toutes les évolutions possibles.

Dans ce cadre, le Centre De Gestion a été sollicité pour l'accompagnement de leur service Etudes et Organisations. Deux devis ont été proposés, avec 59 heures ou 105 heures d'intervention, selon que la démarche soit intégralement faite ou non par les conseillers du centre de gestion, et selon le temps d'implication des services administratifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le devis n°1 à 59 heures (soit 3 835€) est adopté.

### **Recrutement d'un nouvel agent aux espaces verts :**

Suite au décès de Guy Lamour, un recrutement devient nécessaire et urgent. Nicolas Boulé a recensé ses besoins et une annonce devra paraître prochainement.

Il est demandé au conseil d'autoriser Mr le Maire à lancer la procédure de recrutement (publication, entretiens, recrutement) et à signer tout acte s'y afférant.

Une première délibération est nécessaire pour supprimer son poste et une deuxième délibération pour créer un poste à temps complet d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe (sans concours)

A l'unanimité les élus suppriment le poste vacant, et créent le poste à temps complet d'adjoint technique XXX classe.

## **4. AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, CULTURE, COMMUNICATION ET ANIMATION**

### **Organisation de la Fête de la musique le 18 juin :**

Mme Rigollé fait un compte rendu de la commission culture qui s'est tenue le 11 mai dernier. Les principes généraux d'organisation ont été actés avec tous les partenaires (lieux : cœur de ville, Eglise, bars et restaurants partenaires). L'apéro-concert au Val de Landrouët a été annulé pour cette année. L'Ecole de musique s'occupe de la restauration et de la programmation de la journée, l'AJPM sera responsable de la buvette et de la programmation de la fin de soirée. Mr Robin reconnaît que le programme de la journée sera chargé mais que la commission a travaillé pour que tout se passe au mieux.

### **Organisation du 13 juillet :**

L'organisation sera similaire à l'année précédente avec quelques ajustements techniques (électriques notamment) pour faciliter le déroulement de la soirée. La buvette fermera à 2h et le bal à 3h du matin.

### **Vente de livres de la médiathèque :**

En conséquence du désherbage à la médiathèque une vente de livre sera organisée le 17 septembre. Pour se faire, la commission culture se réunira le 22 juin de manière à définir l'organisation de la journée et les modalités de la vente.

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

### **Schéma départemental de coopération intercommunale :**

Mr Robin donne lecture de l'arrêté préfectoral portant le SDCI des côtes d'Armor. La commune est sollicitée pour donner son avis, à défaut il sera réputé favorable. Cet arrêté donne la délimitation actuelle du nouveau périmètre communautaire, avec l'ex-CIDERAL, l'ex-CCHM et le Mené ainsi que Mûr de Bretagne. A l'unanimité les élus valident le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

### **Dossier Village Etape :**

Mme Goré-Chapel explique que le label Village Etape est attribué par le Ministère de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie aux communes qui répondent à différents critères. Ce label permet aux usagers de l'axe de circulation principal, d'être informés de la proximité d'un bourg labellisé « Village Etape ». Les critères sont très stricts, et sont particulièrement cohérents avec la notion « d'itinéraire » inhérente au label. Les valeurs paysagères et touristiques de l'environnement du village sont primordiales :

- Une bonne situation :
  - o à 5 minutes ou 5 kilomètres maximum d'une nationale ou autoroute non concédée.
  - o Une population inférieure à 5 000 habitants
- Une véritable offre de services
  - o Disposer d'une restauration traditionnelle avec offre de couverts suffisants
  - o Offre d'hébergement hôtelier / chambre d'hôtes de qualité, un terrain de camping
  - o Commerces de type boulangeries, épicerie, boucherie, presse, pharmacie, garage, distributeur automatique, etc.
- Des équipements publics de qualité :
  - o Stationnement ombragés, sanitaires équipés pour PMR
  - o Mise à disposition d'une aire d'accueil de camping-car et de pique-nique
- Engagements durables
  - o Entrent en compte les engagements des communes tant sur le plan du développement durable que de l'accessibilité
  - o Activité dans le cadre du fleurissement, des aménagements urbains, etc.
- Offres de découverte :
  - o Disposer d'un point d'information touristique
  - o Bénéficier de chemins de randonnée et/ou de monuments historiques

Tous les cinq ans une visite de contrôle veillera à l'existence de tous ces critères pour reconduire le label. De plus une adhésion annuelle (1.32€ par habitant) sera requise. La candidature de Merdrignac est apparue comme tout à fait opportune pour la fédération française des Villages Etape et la DIR Ouest. **Il s'avère donc nécessaire de constituer le dossier de candidature (impliquant également des rencontres et réunions avec les partenaires locaux), et d'autoriser Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.** A l'unanimité les élus donnent l'autorisation pour déposer le dossier de candidature dans les meilleurs délais. Le planning sera en effet dense : le dossier doit être déposé pour la rentrée de septembre, pour être examiné à l'automne et l'hiver par les différentes instances. Une délégation de la commune devra aller au Ministère pour défendre le dossier avant d'avoir la réponse de la labellisation en juin 2017.

### **Courrier de riverains de la rue de la Chaussée :**

Mr Robin donne lecture d'un courrier de riverains de la rue de la Chaussée pour la mise en sécurité de cette rue (manque de visibilité pour les piétons et vitesse excessive des véhicules qui empruntent cette voie) : il y répond que cette question sera abordée en commission, même si rien n'est prévu au budget 2016, la commission pourra travailler sur la faisabilité du projet. Toutefois il regrette la forme de pétition que prend ce courrier, avec les signatures de 14 personnes et l'injonction à intervenir. Un rendez-vous avec un élu au préalable aurait été apprécié.

### **Partenariat de transport avec la Commune du Mené :**

Mr Robin donne lecture d'un courrier du Mené présentant le dispositif REZO Pouce, système local d'auto-stop sécurisé pour dynamiser les échanges sur le bassin de vie. Le lancement a eu lieu le 30 avril à Plessala. Le Mené propose un partenariat avec Merdrignac. Les élus du conseil municipal sont favorables à cette initiative.

### **Fleurissement Merdrignac :**

Mr Besnard explique que Mme Belna, remplaçante de la Directrice Générale des Services, a finalisé le dossier du label ville fleurie avant son départ. Les élus se félicitent de ces démarches complémentaires (Village Etape, ville fleurie, etc.) qui visent à promouvoir la qualité de vie sur la commune et faire connaître le territoire pour ses atouts.

### **Information sur l'activité de la CCHM et point sur la fusion des périmètres communautaires :**

Mr Robin dresse un bilan des nombreuses réunions de travail qui ont eu lieu pour élaborer les modalités de fusion des périmètres communautaires. Quelques chiffres sont à retenir : le nouvel EPCI sera le 6<sup>ème</sup> du département en nombre d'habitants, le 4<sup>ème</sup> en nombre total de communes, le 1<sup>er</sup> en superficie, mais le dernier en densité de population. Par contre il sera le premier en termes de potentiel fiscal avec 327€/habitant. Ce nouvel EPCI dépendra désormais de l'arrondissement de St Brieuc.

Les thèmes qui ont été étudiés en réunion de travail sont les services à la personne, l'eau l'assainissement et l'urbanisme avec la question d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), le sport et la culture, le portage à domicile. Un rendez-vous à la Préfecture a permis d'aborder les questions de statuts, compétences et régimes juridiques. Une réunion sur les questions financières et fiscales sera organisée bientôt de même que sur le développement économique et la communication.

La fusion des périmètres communautaires engendre beaucoup de travail pour les élus, beaucoup de réunions de cadrage.

Quelques informations complémentaires sur les actions récentes de la CCHM : un bâtiment relais va être construit à la Héronnière, c'est un beau projet permettant à des artisans de démarrer leur activité en limitant leurs investissements. Il devrait voir le jour en juin 2017. Une station de lavage de véhicule s'est installée également à Merdrignac.

### **Projet d'aménagement du Stade :**

Mr Robin explique que l'avancement du projet dépend de transactions foncières, pour lesquelles les élus sont actuellement en négociation avec les propriétaires.

### **Compte-rendu de la rencontre avec le bureau de l'Union Commerciale :**

Mr Robin fait part des préoccupations des élus au sujet des difficultés rencontrées par le petit commerce et par les questions soulevées par des cessations d'activité liées à des fins de carrière des commerçants. Une réunion de travail a eu lieu avec le bureau de l'UC, Isabelle Goré-Chapel, Laurent Michel animateur économique de la CCHM et Marie-Té Piton élue en charge de ces dossiers à la CCHM. Des actions ont été proposées et sont les suivantes : Le label Village Etape aura pour effet d'augmenter la fréquentation du centre-ville de la commune. Un dispositif « boutique à l'essai » pourrait être mis en place et permettre à des commerçants de débiter ou tester une activité. Le bureau sera sollicité pour visiter des communes où des actions positives et efficaces ont vu le jour comme à St Brice en Cogles. Des concepts novateurs tels que celui de marque locale ou de galerie commerciale à ciel ouvert sont à l'étude. Enfin, un soutien va être apporté pour une meilleure visibilité des commerces notamment sur internet (référencement Google, pages Facebook...). Cette réunion a permis d'échanger et de montrer que les élus, malgré ce qui peut se dire, sont à la recherche de solutions, d'initiatives, et apportent leur réflexion pour améliorer la vie économique du territoire.

Mr Robin félicite enfin les équipes de foot A et B qui montent l'année prochaine, ainsi que les U15 d'Hardouinain Foot. Ce fut une très belle saison pour les jeunes et ils ont tous le soutien des élus pour se maintenir l'année prochaine.

Mr Hamon rappelle que samedi 28 mai a lieu les 20 ans de l'ODCM. En 20 ans le paysage culturel du territoire a considérablement changé. L'Ag le matin sera l'occasion d'aborder l'avenir de la structure, ses engagements et ses projets.

Mr Daunay propose que soit étudié, de même que pour les médecins une aide à l'installation prend en charge une partie du loyer, une aide à similaire pour les commerçants. Mr Robin propose que cela soit remonté au niveau communautaire dont c'est la compétence.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22h30.